

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE Séance du lundi 2 mars 2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 049-200054435-20260302-2026_015-DE



SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 16

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres consultatifs présents : 0

Date de la convocation : mercredi 25 février 2026

Délibération n° : 2026-015

Le lundi 2 mars deux mille vingt-six, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, à St Macaire en Mauges, salle Arums, 23 place Henri Doizy, sous la Présidence de Claudine Gossart, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (13) : Jean-François Bellocq, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Claudine Gossart, Cécile Grelaud, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Damien Mazé, Annie Naud, Marie-Paule Noiriel, Elisabeth Pouplard, Marie-Annick Renoul et Marie-Agnès Villeneuve.

Membres absents n'ayant pas donné de délégation de vote (2) : Aurélie Brunet et Henri Raulais.

Membre absent ayant donné une délégation de vote (1) :

Absent	Délégation de vote à
Didier Huchon	Claudine Gossart

Membre consultatif présent (0) :

Membres consultatifs absents (3) : Eric Chouteau, Caroline Fonteneau, Florence Poupin

Secrétaire de séance : Annie Naud

Résidence Autonomie Claire Fontaine : tarif hébergement

Rapporteur : Claudine Gossart – Vice-Présidente du CCAS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération n° 2025-083 en date du 15 décembre 2025, le Conseil d'Administration du CCAS a approuvé la révision des loyers à hauteur de 1,04 %, conformément à l'Indice de revalorisation des loyers communiqué par Sèvre Loire Habitat, propriétaire de huit appartements extérieurs, pour la Résidence Autonomie Claire Fontaine à St Crespin sur Moine.

Toutefois, dans son courrier, Sèvre Loire Habitat n'a pas transmis le récapitulatif par appartement attribué, incluant les charges locatives annualisées.

Il est donc nécessaire d'intégrer les charges locatives dans le tarif 2026 pour les huit appartements extérieurs, selon les modalités suivantes :

	TARIF 2026
LOYER	
Intérieur T1 / mois	551,64 €
Intérieur T1 BIS 1 personne / mois	606,81 €
Intérieur T1 BIS 2 personnes / mois	606,81 €
Extérieur 31 m ² 1 personne / mois	226,24 €
Extérieur 34 m ² 1 personne / mois	213,45 €
Extérieur 34 m ² 2 personnes / mois	213,45 €
Extérieur 41 m ² 1 personne / mois	255,43 €
Extérieur 41m ² 2 personnes / mois	255,43 €

CHARGES DE STRUCTURE (eau, électricité, ordures ménagères, chauffage)	
Intérieur T1 / mois	
Intérieur T1 BIS 1 personne / mois	448,00 €
Intérieur T1 BIS 2 personnes / mois	472,06 €
Extérieur 31 m ² 1 personne / mois	774,82 €
Extérieur 34 m ² 1 personne / mois	802,24 €
Extérieur 34 m ² 2 personnes / mois	1 018,75 €
Extérieur 41 m ² 1 personne / mois	943,71 €
Extérieur 41m ² 2 personnes / mois	1 066,37 €
TARIF HEBERGEMENT JOURNALIER (déjeuner, charges de cuisine, personnel hôtelier, produits d'entretien...)	
Intérieur T1	17,58 €
Intérieur T1 BIS 1 personne	17,58 €
Intérieur T1 BIS 2 personnes	35,15 €
Extérieur 31 m ² 1 personne	17,58 €
Extérieur 34 m ² 1 personne	17,58 €
Extérieur 34 m ² 2 personnes	35,15 €
Extérieur 41 m ² 1 personne	17,58 €
Extérieur 41m ² 2 personnes	35,15 €
LOGEMENT TEMPORAIRE - Prix / jour incluant le repas du midi, le ménage et le linge de lit	
1 personne	59,56 €
1 couple	99,27 €
DEPOTS DE GARANTIE	
Dépôt de garantie Hébergement permanent	200,00 €
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	
REPAS Résident - Prix / repas	
Petit déjeuner	2,82 €
Dîner	5,71 €
Portage de plateau repas pour convenance personnelle (prix/repas)	3,14 €
Portage de plateau repas sur décision de la résidence	Pas de facturation
REPAS Personne extérieure - Prix / repas	
Déjeuner personne extérieure	11,09 €
Dîner personne extérieure	8,20 €
Déjeuner enfant (jusqu'à 12 ans inclus)	7,61 €
Repas des familles Adulte	20,90 €
Repas des familles Enfant jusqu'à 12 ans inclus	10,45 €
PRESTATIONS BLANCHISSERIE - Prix / machine	
Linge complet (lavage-séchage-repassage)	13,29 €
Lavage seul	5,56 €
Séchage seul	3,09 €
PRESTATIONS ANNEXES	
Participation aux animations des personnes extérieures	2,09 €
Ampoule + changement	5,23 €
Pile	1,57 €
Abattant WC	41,80 €
Photocopie noire/ copie	0,21 €
photocopie couleur/ copie	0,52 €
Clé	6,27 €
Médaille anti chute	Tarif en vigueur

FACTURATION EN CAS D'ABSENCE

Absence de moins de 72h (<i>aucune minoration des charges variables de restauration</i>)	aucune minoration du tarif journalier
Absence supérieure à 72h pour convenance personnelle	minoration du tarif hébergement
Absence pour hospitalisation supérieure à 72h	minoration du forfait hospitalier

DÉLIBÉRATION

VU le Code de l'Action Sociale et notamment les articles L123-4 et suivants,

VU l'arrêté du 23 décembre 2024, relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les loyers avec charges incluses conformément au tableau transmis par Sèvre Loire Habitat et indiquer ci-dessus, pour la Résidence Autonomie Claire Fontaine.

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.